

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention foncière entre la commune de Courrières et la SAFER Flandres Artois pour l'acquisition des terrains situés ZAD de la Buisse ainsi que les avenants et autres documents y afférant,
- AUTORISE M. le Maire à déposer toutes demandes de subvention auprès de tous financeurs identifiés et à venir, pour la réalisation du projet du Parc Canal de la Souchez, en lien avec la Communauté d'agglomération de Lens Liévin, la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin et les communes de Harnes, Fouquières-Les-Lens, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Lens et Avion, et notamment dans le cadre du FEDER axe 4 priorité 6c. et à solliciter des études complémentaires au sujet des modalités d'organisation, de réalisations et de financements du projet (et notamment autour de la constitution d'un groupement de commande).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention fixant les règles de partenariat établi entre l'EHPAD « Les Violettes » et la collectivité en vue d'organiser l'entretien à titre gracieux, des espaces verts de l'EHPAD situé rue des capucines à Courrières par les services municipaux.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2015 dans le cadre des travaux de rénovation des façades de l'école Basly.
- AUTORISE M. le Maire à contresigner la convention de mise en superposition d'affectations signée par les Voies Navigables de France et la C.A.H.C dans le cadre de « la trame verte et bleue » pour le projet d'aménagement d'une liaison entre Carvin et Méricourt pour les piétons et cyclistes.
- Procède conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière au classement dans le domaine public des voies de la ZAC L.Blum, ainsi que les réseaux d'assainissement, d'éclairage public, d'eau potable et d'incendie
- Adopte le rapport d'activités de la Société SOTRENOR pour l'année 2014,
- Adopte une motion pour le renforcement des mesures exceptionnelles de résorption du retard administratif de la CARSAT Nord-Picardie.

Le Maire,



C.PILCH



COMpte-REndU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 29 juin 2015 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: B. DAF - M. DIEVART – J.L FOSSIER – H. FLUET.

Etait absent jusqu'à 19h40 : P. FROGET

Mme Carole LESAGE et M. Geoffrey BLARY demandent à prendre la parole et informent les membres de l'assemblée de leur désir de quitter le groupe communiste et de leur volonté de rejoindre le groupe majoritaire.

Monsieur le Maire prend acte des interventions de Carole LESAGE et Geoffrey BLARY et leur souhaite la bienvenue au sein du groupe majoritaire.

M. Bernard MONTURY sollicite également la parole en ce début de séance pour intervenir au nom du groupe majoritaire contre le tract de M. Jean-Louis FOSSIER distribué dans la commune et assurer Monsieur le Maire du soutien des membres du groupe majoritaire

Après avoir désigné Melle BERTIN, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2015, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Elit, suite au jugement du Tribunal Administratif de Lille en date du 15 mai 2015 devenu définitif et déclarant Mme Sylviane BEAUCOURT adjointe au Maire démissionnaire d'office, Monsieur Charly MEHAIGNERY par 30 voix en tant que 9^{ème} adjoint,

Arrivée de P. FROGET

- Procède, suite à l'élection de Charly MEHAIGNERY en tant que 9^{ème} adjoint et aux modifications intervenues dans les délégations attribuées aux conseillers municipaux, aux ajustements du tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux membres du conseil municipal.
- Décide de modifier l'article 22 du règlement intérieur du conseil municipal relatif au droit d'expression des élus de l'opposition, suite à la volonté manifestement exprimée de J.L FOSSIER de se désolidariser de la majorité municipale,
- Décide de fixer à 8 le nombre de représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S, et les désigne par vote à bulletin secret :

Liste présentée par C. MEHAIGNERY a obtenu : 31 voix

Sont élus pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. : C. MEHAIGNERY – A.BERTIN – P.ROUSSEAU – C.KUBIAK – M.FANION – M.DELECOLLE – M.OULD RABAH – J.DARLEUX

- Décide afin de comptabiliser les opérations de reversements de fiscalité à la C.A.H.C de 60% du produit de la taxe sur le foncier bâti provenant des entreprises implantées sur les zones d'activités économiques communautaires, de disposer de crédits sur le chapitre 014 et d'ouvrir les crédits suivants :

Budget général		
Fonctionnement dépenses :		
014-01-739113	Reversements conventionnels de fiscalité	+ 10 000,00
Fonctionnement recettes :		
74-01-74123	Dotation de Solidarité Urbaine	+ 10 000,00

- Décide d'admettre en non-valeur 21 titres qui n'ont pu être recouverts pour un montant global de 8 482,14 € sur le budget général et pour un montant de 15,00 € sur le budget du Travelling
- Prend acte des réalisations et de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2014
- Autorise Monsieur le Maire, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dans son article 10 et au décret n° 20016495 du 6 juin 2001 pris pour son application et relatif à la transparence financière, à signer une convention avec l'association « Amicale du Personnel Communal », pour laquelle la ville de Courrières allouera sur l'exercice 2015, une subvention annuelle proche de 23 000 €,
- Décide l'allouer une subvention de 18 000 € à l'association Courrières Assistance afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'école des consommateurs solid'aire,
- Décide, conformément à l'article 37 de la loi de finances rectificative 2014 du 29 décembre 2014 modifiant de nombreuses dispositions relatives à la taxe sur la consommation finale d'électricité et en application de l'article L2333-4 du C.G.C.T de fixer à 4 le coefficient multiplicateur pour les consommations d'électricité sur le territoire de la commune,
- Emet un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et de remises gracieuses des débits pour un montant de 75,53 € de Mme MALLET Sandrine, régisseur à la piscine,
- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT SUBVENTION
F.N.A.C.A	Déplacement à Notre Dame de Lorette	450 €
Club Féminin	Déplacement à LE QUESNOY	450 €
Atelier choral	Déplacement à Compiègne	450 €
Gymnastique Féminine	Déplacement à Paris	450 €
Coralines	Déplacement à Bellewaerde	450 €
ASFAC	Déplacement annuel	450 €
Association Amitié	Déplacement en Angleterre	450 €
N'Euro Jazz Band	Prestation d'un saxophoniste le 22 mai 2015	370 €
N'Euro Jazz Band	Déplacement à Oignies	150 €

- Décide d'allouer une subvention de 1 000 € à l'association « Dynamique Insertion Emploi » afin que cette association d'insertion locale puisse continuer son activité et notamment en lui permettant de remplacer le matériel détruit dans l'incendie qui a ravagé les locaux qui l'abritaient,
- Procède à la création de 6 postes d'agent d'animation culturelle vacataire pour les activités poterie, arts plastiques, guitare, hip-hop (le cas échéant) au tarif de 22,00 € brut la séance du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016,
- Décide, afin de mettre à jour le tableau des emplois de la commune et après avis favorable du Comité Technique, de supprimer à compter du 1^{er} juillet 2015 les postes suivants :
- **Filière administrative:** 1 rédacteur principal 1^{ère} classe – 2 rédacteur principal 2^{ème} classe – 2 adjoint administratif principal 1^{ère} classe – 6 adjoint administratif 2^{ème} classe

Filière technique: 2 agent de maîtrise – 4 adjoint technique principal 1^{ère} classe – 2 adjoint technique principal 2^{ème} classe – 1 adjoint technique 1^{ère} classe – 7 adjoint technique 2^{ème} classe

Filière sociale: 1 éducateur de jeunes enfants – 4 ATSEM 1^{ère} classe

Filière médico-sociale: 1 auxiliaire de puéricultrice 1^{ère} classe

Filière sportive: 1 conseiller des APS – 1 éducateur des APS principal 1^{ère} classe – 1 éducateur des APS principal 2^{ème} classe – 1 opérateur des APS principal – 1 opérateur des APS qualifié

Filière culturelle: 1 assistant de conservation principal 2^{ème} classe

Filière animation: 1 adjoint animation principal 2^{ème} classe – 1 adjoint animation 1^{ère} classe

Filière police: 1 gardien de police

- Adopte conformément au décret 2013-651 du 19 juillet 2013 la liste des emplois auxquels il pourra être attribué un logement de fonction pour nécessité absolue de service,
 - Concierge de l'hôtel de Ville
 - Concierge du béguinage « Daniel Deloffre »
 - Gardien du cimetière
- Accorde la protection fonctionnelle à deux agents de la police municipale qui ont été victimes d'un outrage dans l'exercice de leur fonction le 22 avril 2015 et dont l'auteur des faits a été convoqué au TGI de Béthune le 24 juin 2015,
- Décide de mettre en place le service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition et tous documents y afférant,
- Adopte les tarifs des activités culturelles, des activités du cyber espace, des ateliers théâtre pour la saison 2015/2016,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives au spectacle « En plein dans l'œil » qui aura lieu le vendredi 6 novembre 2015,
- Adopte la prise en charge des frais liés à la participation au concours régional de danse pour les élèves fréquentant les ateliers danse pour un montant de 1 765 €,
- *Autorise Monsieur le Maire à signer pour la saison 2015/2016 la convention de mise à disposition d'un professeur de danse classique, avec l'association DELOUNA SPECTACLES, et fixe le tarif horaire de l'intervenante à 32 €,*
- Adopte le règlement et la charte informatique du réseau communautaire des médiathèques de la C.A.H.C,
- Décide de reconduire l'organisation du spectacle de fin d'année offert aux grandes sections maternelles, ouvre un crédit de 1 500 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec « la compagnie debout les rêves », ainsi que tous documents y afférant.
- Valide la reconduction du projet : « Les p'tits et l'écran » qui a pour but de faire découvrir le 7^{ème} art par la projection de plusieurs films et l'intervention en classe d'un spécialiste de l'image. Un budget de 2 800,00 € est ouvert, 10 classes sont concernées par ce dispositif : 8 classes élémentaires et 2 classes maternelles, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Education Nationale et l'association « De la suite dans les images » nécessaire à l'intervention, ainsi que tous documents y afférant.
- Fixe comme les autres communes de la CAHC, le montant de la redevance scolaire 2015/2016 à 110,00 €, et propose de l'appliquer aux communes ne faisant pas partie de la C.A.H.C,
- Prend acte du bilan quantitatif et qualitatif pour l'année 2013/2014 de la société de restauration scolaire SCOLAREST, titulaire de la délégation de service public,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF pour le remplacement de la porte d'entrée du multiaccueil « La Ribambelle »
- Reconduit les festivités pour la période de Noël, et autorise M. le Maire à signer les conventions des différents prestataires retenus pour cette manifestation,
- Autorise M. le Maire à signer le renouvellement de la convention avec l'ASC Foot pour la saison 2015/2016,
- Autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la commune de Provin pour l'utilisation de la piscine,
- Autorise M. le Maire à signer une convention tripartite avec le collège Debussy et le Département, pour la mise à disposition par la commune d'équipements sportifs à titre gratuit pour les activités sportives des élèves du collège,
- Approuve le nouveau plan de financement du projet « Initiative pour l'Emploi des Jeunes » et autorise M. le Maire à signer les documents financiers s'y rapportant,